Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

du Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation de Nantes

Stratégie locale et plan d'actions

Décembre 2017

Version V4

Rapport

2/2

Affaire suivie par :

Chef de projet : Quentin STRAPPAZZON

Chargée d'étude : Marion GAUSSENS

Vue satellite de Nantes de nuit
(Source : Thomas Pesquet, 2016)

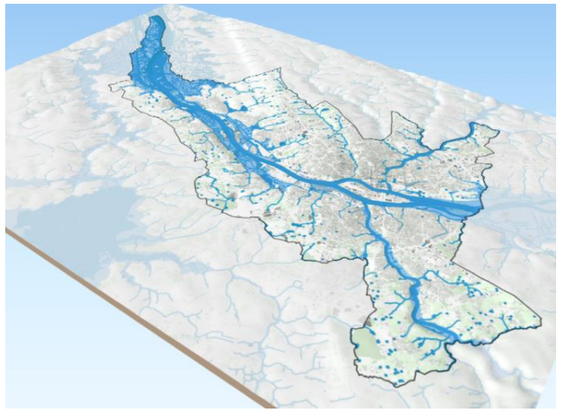

Vue des zones inondables sur le TRI de Nantes
(Source : SEPIA Conseils)

Inondations de 1994 sur l'Ile de Nantes
(Source : Archives de la DDTM 44)

Version	Date	Rédigé / relu par	Commentaires
V1	13/09/2017	M. GAUSSENS /Q. STRAPPAZZON	Première version du rapport
V2	31/10/2017	L. LAMBERTI / I. BESANÇON / M. GABORIT / S. MASSON	Relecture et complément du rapport après consultation des services respectifs des communes du TRI, de Nantes Métropole et de l'Etat.
V3	17/11/2017	L. LAMBERTI / I. BESANÇON / M. GABORIT / S. MASSON	Relecture et complément du rapport après retours des membres du COTECH et du COPIL
V4	18/12/2017	L. LAMBERTI / I. BESANÇON	Ajustement des priorités du plan d'actions

Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne

Maître d'Ouvrage : Nantes Métropole

Date de Publication : Décembre 2017

Prestataire : SEPIA Conseils
Quentin STRAPPAZZON, Chef de projet
Marion GAUSSENS, Chargée d'étude

Financement : Cette opération a reçu le soutien financier de l'Union Européenne et des fonds Barnier de l'Etat Français.

Ce rapport constitue la deuxième partie des documents de la Stratégie Locale de la Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Nantes. Il est consacré à la présentation du plan d'actions associé à la SLGRI. La première partie, dédiée à la présentation du diagnostic territorial, fait l'objet d'un rapport distinct dédié.

Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne

Table des matières

Table des matières 3

Avant-Propos 4

Liste des acronymes et des abréviations 5

A. Méthode d'élaboration du plan d'actions de la SLGRI 6

A1 – Cadre du plan d'actions *6*

A1.1 – Structuration du plan d'actions en fonction des objectifs du PGRI 6

A1.2 – Cohérence de la stratégie avec les autres dispositifs liés à la gestion des inondations 6

A2 – Adaptation aux spécificités et aux enjeux du territoire *7*

A2.1 – Le diagnostic territorial comme base d'analyse du territoire 7

A2.2 – Le diagnostic territorial à l'origine de la formulation des actions 8

A3 – Co-construction de la stratégie en concertation avec l'ensemble des parties prenantes *9*

A3.1 – Les différentes étapes de concertation 9

A3.2 – Validation du plan d'actions 10

B. Plan d'actions de la SLGRI 11

B1 – Présentation du plan d'actions *11*

B1.1 – Organisation générale 11

B1.2 – Pilotage des actions 11

B1.3 – Priorisation des actions 12

B1.4 – Evaluation du budget de la SLGRI 12

B2 – Synthèse du plan d'actions *13*

B2.1 – Actions liées à la gouvernance de la SLGRI 14

B2.2 – Objectif n°1 du PGRI - Préserver la capacité d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion de crue 15

B2.3 – Objectif n°2 du PGRI - Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque 15

B2.4 – Objectif n°3 du PGRI - Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable 16

B2.5 – Objectif n°4 du PGRI - Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale 17

B2.6 – Objectif n°5 du PGRI - Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation 17

B2.7 – Objectif n°6 du PGRI - Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale 18

Liste des annexes 19

Liste des figures 19

Liste des tableaux 19

Avant-Propos

Le Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de Nantes se distingue par son caractère de grande métropole : il s'agit de la première métropole de la Région Pays de la Loire et la huitième aire urbaine à l'échelle nationale. Le TRI de Nantes, regroupe un total de 480 000 habitants sur le TRI (dont 290 000 habitants à Nantes) et 266 000 emplois à la confluence de trois cours d'eau ayant connu des crues majeures par le passé : la Loire, la Sèvre Nantaise et l'Erdre.

Conciliant un dynamisme économique et une qualité de vie reconnue ainsi qu'une situation privilégiée au cœur du Grand Ouest qui lui assure notamment une proximité avec Paris, le TRI de Nantes est un territoire extrêmement attractif. Si son économie est résolument tournée vers le secteur tertiaire (8 emplois sur 10, activités de conseil, financières et services opérationnels), la métropole a su préserver un tissu économique équilibré entre les activités de services, un socle industriel historique et des pôles de compétitivité reconnus.
Ces spécificités se traduisent par une croissance démographique et un taux de renouvellement important de la population du TRI et par la présence de nombreux pôles économiques majeurs et de réseaux structurants (énergie, eau, télécommunications) parfois en bordure de Loire. Se pose ainsi la question à la fois de la pérennisation de la culture du risque d'inondation au sein du territoire mais également de la réduction de la vulnérabilité des enjeux situés le long des cours d'eau.

Pour répondre à ces défis, la métropole nantaise s'appuie sur une prise en compte historique du risque d'inondation, notamment suite aux crues majeures de la Loire (1910, 1936, 1982), de la Sèvre Nantaise (1983) et de l'Erdre (1936), renforcée par la survenue de la tempête Xynthia en 2010 qui a permis de rappeler la complexité du fonctionnement hydraulique de la Loire sur la partie estuarienne, influencée à la fois par les niveaux marins et par les apports amont.

Les différents projets portés ces dernières années témoignent de la volonté à la fois des collectivités et des services de l'Etat, de prendre en compte le risque d'inondation et d'en définir une gestion intégrée. Nous pouvons notamment citer le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Sèvre Nantaise en cours d'élaboration porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassins (EPTB) de la Sèvre Nantaise, le lancement d'une démarche « industrielle » de réalisation de diagnostic de la vulnérabilité des entreprises par l'Etablissement Public Loire (EP Loire), ainsi que l'approbation en 2014 du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de la Loire aval,

Cet héritage place la réflexion locale sur le risque inondation dans une perspective spécifique de grande métropole française très attractive, mais qui s'est en partie construite dans le lit majeur historique de cours d'eau dont les dernières crues majeures sont relativement anciennes. Ce constat se traduit par une perte de la mémoire du risque, phénomène renforcé par le taux de renouvellement important de la population, mais également par une certaine méconnaissance des conséquences directes et indirectes des inondations sur le fonctionnement du territoire. **La Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) se doit donc d'être cohérente et adaptée à ces spécificités du territoire.**

L'écriture collective du diagnostic territorial au cours du premier semestre 2017 a permis de considérer les dimensions concrètes des six grands objectifs du Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) Loire Bretagne sur le TRI de Nantes, lequel plan découle directement de la Directive Inondation(DI) de 2007.

Les partenaires de la démarche ont identifié les engagements à prendre au cours des 6 années à venir pour améliorer la gestion du risque dans toutes ses composantes.

Figure 1 : Inondations de 1994 sur l'Ile de Nantes et l'Ile Forget (Source : Archives de la DDTM 44)

Liste des acronymes et des abréviations

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CLE : Commission Locale de l'Eau

COPIL : Comité de pilotage

COTECH : Comité technique

DCE : Direction du Cycle de l'Eau

DDSP : Direction Départementale de la Sécurité Publique

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DDU : Département Développement Urbain

DEER : Direction Energies Environnement et Risques

DI : Directive Inondation : directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation

DOPEA : Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement

EP Loire : Etablissement Public Loire

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GIP Loire Estuaire : Groupement d'Intérêt Public Loire Estuaire

IAL : Information Acquéreurs Locataires

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PCA : Plan de Continuité d'Activité

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation

PIC : Plan d'Intervention en cas de Crise (de Nantes Métropole)

PLUm : Plan Local d'Urbanisme métropolitain

PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SLGRI : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

SNGRI : Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation

TRI : Territoire à Risque Important d'Inondation

VNF : Voies Navigables de France

A. Méthode d'élaboration du plan d'actions de la SLGRI

A1 – Cadre du plan d'actions

A1.1 – Structuration du plan d'actions en fonction des objectifs du PGRI

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Important (TRI) de Nantes est la déclinaison locale du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Loire Bretagne 2016-2021. Ce dernier, arrêté le 22 décembre 2015, fixe un cadre à la stratégie locale selon 6 objectifs :

Objectif 1 : Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines ;

Objectif 2 : Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque ;

Objectif 3 : Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable ;

Objectif 4 : Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale ;

Objectif 5 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation ;

Objectif 6 : Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale.

Les objectifs du PGRI offrent ainsi le cadre thématique de la SLGRI. Ils ont été déclinés dans le PGRI à travers 47 dispositions avec lesquelles la présente stratégie devra être compatible.

Un niveau stratégique de la SLGRI a ainsi été défini dans des orientations générales. Ces orientations ont été ensuite elles-mêmes déclinées sous la forme d'un plan d'actions opérationnel.

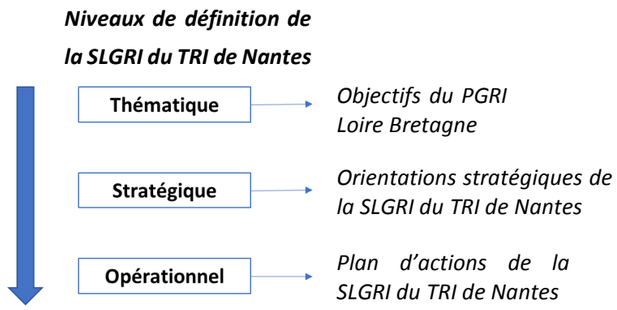

Figure 2 : Les trois niveaux de définition de la SLGRI de du TRI Nantes

Ainsi, pour afficher clairement le lien avec le PGRI et la SLGRI, le choix a été fait de :

- Classer les actions de la stratégie selon les objectifs du PGRI ;
- Associer à chaque action les dispositions du PGRI auxquelles l'action se rattache.

A1.2 – Cohérence de la stratégie avec les autres dispositifs liés à la gestion des inondations

Le diagnostic territorial, qui a servi de base à l'élaboration de la SLGRI et fait l'objet d'un rapport dédié, met en évidence les compatibilités entre le PGRI et les dispositifs suivants :

- Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) s'appliquant sur le territoire, à savoir :
  - le SAGE Estuaire de la Loire (2009) ;
  - le SAGE Sèvre Nantaise (2015) ;
  - le SAGE Grand Lieu (2015).
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Nantes Saint-Nazaire (2016).
- Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de la Sèvre Nantaise (2011), et de manière plus générale, les 7 axes des PAPI.

Il est en effet nécessaire de s'assurer de la bonne articulation entre ces différents dispositifs afin d'éviter oublis ou incohérences dans le plan d'actions de la SLGRI, au regard des actions et des dispositions déjà entreprises sur le territoire. Ainsi, certaines actions rappelées dans la SLGRI font écho à ces dispositifs existants, afin de donner une vision d'ensemble sur les moyens à mettre en place pour la gestion des inondations. Leur déclinaison opérationnelle pouvant être cependant prise en compte par ailleurs.

Nantes Métropole et les services de l'Etat ont souhaité établir un plan d'actions opérationnel, s'appuyant sur des actions précises, dimensionnées et priorisées au regard des besoins et des enjeux du territoire, et identifiant des pilotes, en charge de la mise en œuvre de ces actions. Ce plan d'actions opérationnel permettra notamment de faciliter l'élaboration d'un dossier de candidature PAPI sur la Loire Aval, dans le respect du cahier des charges PAPI 3.

A2 – Adaptation aux spécificités et aux enjeux du territoire

A2.1 – Le diagnostic territorial comme base d'analyse du territoire

Le diagnostic territorial de la SLGRI du TRI de Nantes a permis de faire ressortir les principaux points forts du territoire en matière de gestion du risque d'inondation, et d'identifier les besoins prioritaires d'amélioration des outils et dispositifs existants.

Le diagnostic s'est articulé autour de trois phases :

- **La caractérisation des aléas d'inondation** auxquels le territoire est exposé. Les connaissances actuelles ont conduit à retenir les aléas de référence suivants dans le cadre de la SLGRI :
    - **Les débordements de la Loire et leurs impacts sur les principaux affluents, la Sèvre Nantaise et l'Erdre.** Les emprises inondables associées ont été établies dans le cadre de l'étude du TRI pour des scénarios : fréquent (période de retour de l'ordre de 20 ans), moyen (période de retour de 100 ans) et extrême (période de retour de 1000 ans).
    - **Les débordements de la Chézine**, un cours d'eau connaissant des crues fréquentes et pour lequel les études techniques existantes ont permis d'établir l'emprise inondable pour une crue centennale, validée auprès des acteurs du territoire.

NB : Les phénomènes de remontées de nappe et de ruissellement ne sont pas pris en compte pour le cycle actuel 2016-2021 de la Directive Inondation (DI) au vu respectivement, des incertitudes associées aux données actuellement disponibles, et des démarches actuellement en cours de validation et de partage des résultats auprès des acteurs du territoire.

- **La caractérisation des enjeux exposés au risque d'inondation**, directement (risque d'intrusion d'eau) ou indirectement (risque d'inaccessibilité). Cette caractérisation s'appuie sur la détection de la présence ou non en zone inondable des différents enjeux investigués et ce pour les 3 occurrences de crue mentionnées ci-dessus. L'analyse des enjeux est organisée autour des quatre thématiques de la DI, à savoir :
    - les enjeux de santé humaine ;
    - les enjeux économiques ;

- les enjeux environnementaux ;
- les enjeux patrimoniaux ;

Cette analyse a permis d'identifier 11 zones vulnérables prioritaires du territoire qui concentrent un nombre important d'enjeux stratégiques, ainsi que 7 zones isolées, susceptibles d'être inaccessibles en cas de crue, du fait de l'inondation de l'ensemble de leurs accès routiers.

Le recensement des enjeux présents en zone inondable a servi de base au dimensionnement des actions de la SLGRI.

- **L'état des lieux des outils et dispositifs mis en place sur le territoire** pour la gestion du risque d'inondation, en intégrant les retours d'expérience des acteurs directement impliqués. Cet état des lieux a consisté à identifier les potentiels manques et/ou besoins spécifiques au regard des mesures de gestion du risque déjà mises en œuvre sur le territoire. L'analyse a porté sur huit thématiques spécifiques se rapportant à la gestion de crise d'une part et à la prévention du risque d'inondation d'autre part :
  - Les outils de prévision des crues et des inondations ;
  - Les outils d'alerte et d'information de la population ;
  - Les plans de gestion de crise ;
  - La planification de la prévention des inondations ;
  - Les outils d'information préventive ;
  - Les ouvrages de protection existants ;
  - Les outils de planification urbaine ;
  - Les actions de réduction de la vulnérabilité.

A2.2 – Le diagnostic territorial à l'origine de la formulation des actions

Le diagnostic territorial de la SLGRI de Nantes, au-delà de l'état des lieux et de l'analyse des caractéristiques du territoire, des zones inondables, des enjeux et des différents dispositifs et outils existants de gestion du risque d'inondation, vise également à faire ressortir les besoins, les manques et les pistes d'amélioration envisageables. Dans cette optique, le diagnostic a permis d'émettre un certain nombre de recommandations fournissant un cadre pour l'élaboration de la stratégie. Ces recommandations ont également permis d'alimenter et de justifier le plan d'actions de la SLGRI.

À titre d'exemple, les recommandations suivantes élaborées dans le diagnostic territorial ont été intégrées dans le plan d'actions de la SLGRI :

- La recommandation CE-8 du §B4.3, soulignant le besoin de préciser la vulnérabilité des voies de circulation structurantes du TRI, de manière à identifier, en fonction des occurrences de crue, les points du réseau routier sensibles aux inondations et de définir des itinéraires alternatifs, est retranscrite dans les actions 3.3 et 3.4 du plan d'actions ;
- La recommandation ED-5 du §B5.3 identifiant le besoin de renforcement et de mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde est retranscrite dans l'action 3.9 du plan d'actions.

A3 – Co-construction de la stratégie en concertation avec l'ensemble des parties prenantes

L'élaboration du plan d'actions de la SLGRI de Nantes est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes, en deux temps :

- Dès le stade d'élaboration du diagnostic territorial, de manière à mobiliser les acteurs sur l'ensemble de la démarche d'élaboration de la SLGRI, à esquisser les principaux enjeux et axes de travail de la SLGRI, et à identifier les premières pistes d'actions prioritaires ;
- Durant la phase d'écriture du plan d'actions, de manière à consolider le contenu des actions, statuer sur les points de divergence et les questions restantes à l'issue de la première phase de concertation, et à valider le plan d'actions auquel les discussions ont permis d'aboutir.

A3.1 – Les différentes étapes de concertation

La concertation réalisée **pendant la phase d'élaboration du diagnostic territorial** a consisté en :

- L'envoi d'un **questionnaire d'enquête** à l'ensemble des parties prenantes ;
- La réalisation d'**entretiens**. Au total 50 entretiens ont été organisés en présentiel ou par téléphone, mobilisant 70 personnes ;
- L'organisation d'**une réunion d'information avec les 11 communes du TRI ;**
- L'organisation de **7 réunions d'information dans les départements et directions de Nantes Métropole**, soit avec : le Département Déplacements, la Direction des investissements et de la circulation, le Développement Economique, les Pôles de proximité (rencontre des directeurs puis des responsables techniques), la Direction du Cycle de l'Eau (DCE) et la Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement (DOPEA), le Pôle Energies ;
- L'organisation de **2 ateliers de concertation**, réunissant au total plus de 60 participants. Ces ateliers de concertation ont permis d'aborder les 6 objectifs du PGRI dans le cadre de groupes de travail thématiques, dont l'organisation est présentée dans le Tableau 1.

Ces ateliers de concertation, d'une durée d'une demi-journée chacun, ont permis de :

- présenter les principales conclusions du diagnostic territorial ;
- recueillir les commentaires de la conférence des acteurs sur les résultats du diagnostic territorial et les questions complémentaires ;
- établir une première liste d'actions pressenties pour la SLGRI, en consolidant et en complétant les actions pré-identifiées sur la base des conclusions du diagnostic territorial ;
- de proposer une priorisation des actions.

Atelier de concertation	Groupes thématiques de travail
3 mai 2017	• **Groupe 1** : Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation - *Objectif n°5 du PGRI* • **Groupe 2** : Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale - *Objectif n°6 du PGRI*
9 juin 2017	• **Groupe 1** : Les conséquences du décret GEMAPI Préserver la capacité d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues - *Objectif n°1 du PGRI* Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale - *Objectif n°4 du PGRI* • **Groupe 2** : Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque - *Objectif n°2 du PGRI* Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable - *Objectif n°3 du PGRI*

Tableau 1 : Les ateliers de concertation organisés le 3 mai et le 9 juin 2017 dans le cadre de la SLGRI

Le **comité de pilotage (COPIL) de présentation du diagnostic territorial** du 28 juin 2017 a permis de présenter les principales conclusions du diagnostic territorial et les orientations et pistes d'actions identifiées. Le diaporama de ce COPIL est présenté en Annexe 1.

En complément, **pendant la phase d'écriture du plan d'actions**, Nantes Métropole a continué la concertation avec les acteurs pré identifiés comme potentiellement fortement impliqués dans le portage des actions, au travers des rendez-vous suivants :

- **Réunions bilatérales entre Nantes Métropole et chacune des 11 communes du TRI**, de manière à consolider et valider la liste des actions, et notamment celles qui impliqueraient fortement les communes.
- **6 réunions de travail sur le plan d'actions avec les départements et directions de Nantes Métropole :** la Direction du Cycle de l'Eau (DCE), la Direction Energies Environnement et Risques (DEER), Le Département Développement Urbain (DDU), le Département Territoire et Proximité (DTP), la Direction de l'Espace Public (DEP), le Département Déplacements.
- **4 entretiens en bilatéral avec les parties prenantes** : la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire Atlantique (DDTM 44), le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), l'Établissement Public Loire (EP Loire), Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Loire Estuaire.

A3.2 – Validation du plan d'actions

À l'issue de la phase de consultation des parties prenantes, le plan d'actions a été soumis pour validation à deux instances :

- **le comité technique (COTECH) de la SLGRI du 18 octobre 2017** qui a permis de lever les dernières interrogations relatives au contenu de certaines actions et ainsi de stabiliser un plan d'actions partagé et co-construit, en vue du COPIL de validation.
- **le COPIL de la SLGRI du 8 novembre 2017** qui a permis d'obtenir une validation politique du plan d'actions et de l'ensemble de la SLGRI. Le diaporama de ce COPIL est présenté en Annexe 2.

B. Plan d'actions de la SLGRI

B1 – Présentation du plan d'actions

B1.1 – Organisation générale

Le plan d'actions de la SLGRI est décliné en deux niveaux :

- Un **niveau stratégique** définissant les grandes orientations attachées aux différents objectifs du PGRI : **15 orientations stratégiques** ont ainsi été identifiées.
- Un **niveau opérationnel** détaillant les actions à mettre en œuvre : **35 actions** ont été recensées.

Le nombre d'actions par objectifs du PGRI montre les priorités du territoire (Figure 3) qui sont :

- La **réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations** avec **11** actions dans l'objectif 3.
- La **gestion de crise** avec **7** actions dans l'objectif 6.
- La **connaissance du risque et l'information à la population** avec **6** actions dans l'objectif 5.

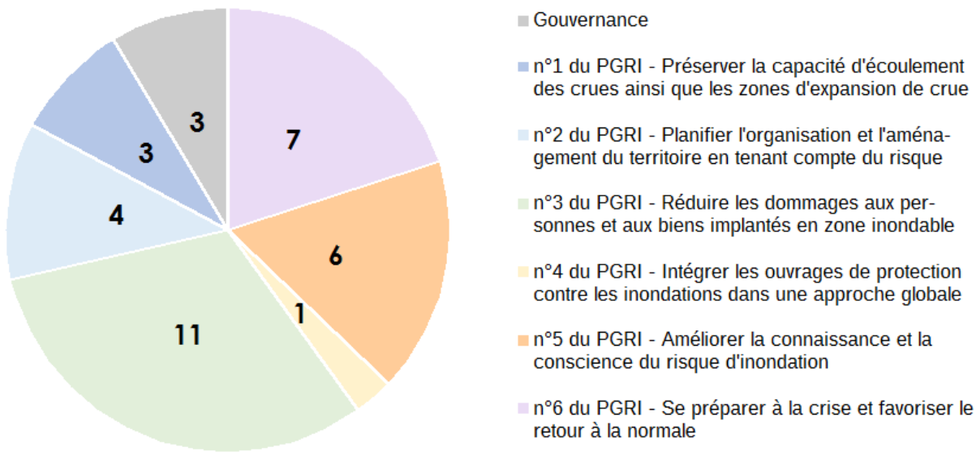

Figure 3 : Nombre d'actions par Objectif du PGRI

Les objectifs 1 et 4 sont les moins représentés du fait d'une part que le territoire est peu endigué, comme le souligne le diagnostic (Nantes Métropole 2017, P107), d'autre part que la situation hydraulique complexe du TRI, du fait de son interface estuarienne, ne permet pas à ce stade d'avoir une vision claire des éventuels travaux à envisager en termes d'amélioration des écoulements.

Concernant l'objectif 2, une réflexion poussée a déjà été menée pour la prise en compte du risque d'inondation, comme l'atteste le diagnostic de territoire (Nantes Métropole 2017, P108), ce qui explique que les actions de cette thématique représentent une part moins importante du plan d'actions. Ce volet reste néanmoins important et mobilisera les acteurs pour l'actualisation de deux Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

B1.2 – Pilotage des actions

Un pilote est attribué à chaque action : il sera en charge de porter l'action dans sa mise en œuvre opérationnelle (Figure 4). Pour certaines actions un co-pilotage est envisagé.

Les pilotes identifiés dans la SLGRI sont :

- L'état
- Nantes Métropole
- L'EP Loire
- L'EPTB Sèvre Nantaise

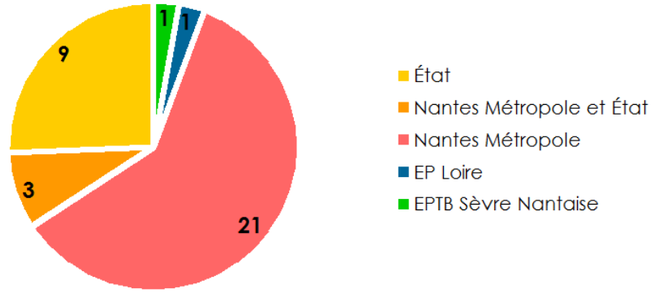

Figure 4 : Nombre d'actions par pilote identifié

Pour chaque action une liste des partenaires potentiels a été définie. Il s'agit des acteurs qui seront associés, consultés ou informés lors de leur réalisation de l'action. Le plan d'actions ne présente pas nécessairement une vision exhaustive des acteurs impliqués mais s'efforce d'indiquer les principales structures, en particulier celles ayant été impliquées dans l'écriture de la SLGRI.

B1.3 – Priorisation des actions

Deux niveaux de priorité ont été établis, afin de hiérarchiser les actions et de pouvoir organiser leur mise en œuvre dans le temps :

- **Priorité 1** : action prioritaire à initier durant la première partie du cycle de mise en œuvre la SLGRI (entre 2018 et 2020);
- **Priorité 2** : action à initier au cours de la deuxième partie du cycle de mise en œuvre de la SLGRI (entre 2021 et 2024) ;

Ces niveaux de priorité ont été définis dans un premier temps à partir des retours des parties prenantes, puis en fonction des contraintes des pilotes pour la dernière version du plan d'actions.

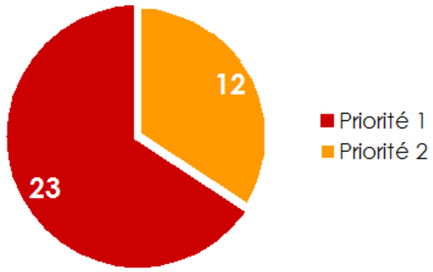

Figure 5 : Répartition des 35 actions de la SLGRI en fonction de leur degré de priorité

Deux tiers des actions sont classées en priorité 1 (Figure 5). Certaines actions seront amenées à débuter durant la première partie du cycle mais continueront à être mises en œuvre sur la deuxième partie. Cela permettra de découper les actions en phases d'exécution afin de réaliser un bilan à mi-parcours, ou d'élargir l'action à d'autres territoires ou d'autres acteurs concernés suivant les thématiques. La priorisation des enjeux sera dans tous les cas un préalable incontournable pour la mise en œuvre de chaque action.

B1.4 – Evaluation du budget de la SLGRI

L'évaluation du budget du plan d'actions est, au stade de la stratégie, un exercice difficile notamment du fait que :

- Le **coût des éventuels travaux qui pourraient être réalisés durant le cycle de la présente SLGRI n'a pas pu être évalué** par les études actuelles.
- Les **choix opérationnels de la mise en œuvre des actions n'a pas encore été fait**, ce qui a nécessairement une incidence sur le budget.

L'évaluation du budget des actions de la SLGRI est en cours dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du plan d'actions. L'exercice est cependant difficile à ce stade et comprend de nombreuses incertitudes.

L'ordre de grandeur du montant global pour la mise en œuvre de ce plan d'actions pourrait être compris entre 1 et 1,5 millions d'euros.

Le financement de la mise en œuvre de la stratégie locale sera assuré par les différents pilotes identifiés en tant que maîtres d'ouvrage.

La majorité des actions envisagées ouvre le droit à des subventions permettant de les cofinancer.

Les subventions envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de la SLGRI sont :

- Les fonds État formalisés dans le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** qui donne accès au fonds Barnier et au Programme 181 sur des taux de 20 à 50 % maximum du montant total de chaque action ;
- Les fonds Européens formalisés dans le **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)**, rendu accessible dans le cadre des objectifs du Plan Loire Grandeur nature. Le taux maximum de cofinancement est de 50% du montant total de chaque action ;

NB : Selon le décret n° 99 – 1060 du 16 décembre 1999 du Code général des collectivités territoriales, les subventions dédiées aux collectivités territoriales ne peuvent excéder 80% du montant total de la dépense.

B2 – Synthèse du plan d'actions

Le plan d'actions de la SLGRI du TRI de Nantes a été défini en fonction des données et des recommandations issues du diagnostic de territoire. Comme décrit dans la partie A3.1 – Les différentes étapes de concertation, une série de réunions avec les partenaires impliqués dans le pilotage des actions a eu lieu dans la phase d'écriture du plan d'actions, ce qui a permis de le faire évoluer et de l'ajuster par rapport à sa version initiale présentée dans le rapport de diagnostic.

Il est important de rappeler que nous restons ici dans le cadre d'un plan d'actions qui ne définit pas à ce stade l'ensemble des moyens opérationnels pour sa mise en œuvre. Il faut également noter que la forme de certaines actions ou leur priorisation évoluera nécessairement au cours du temps du fait de la prise en compte des avis et contraintes des différents partenaires impliqués.

Le plan d'actions a été dimensionné par rapport à l'analyse des enjeux identifiés sur les 11 communes du TRI (Figure 6), qui constitue le territoire privilégié de mise en œuvre de la SLGRI.

Les différentes occurrences de crue permettront de prioriser les enjeux et de définir les cibles précises des actions (par exemple le nombre de diagnostics de vulnérabilité à réaliser).

A noter que certaines actions de la SLGRI concernent également des territoires s'étendant hors des frontières de TRI (PAPI Sèvre, PPRI Loire Amont et Sèvre nantaise).

Enfin certains territoires, notamment les 4 communes amont de Nantes Métropole concernées par le risque d'inondation (Ste Luce sur Loire, Thouaré sur Loire, Mauves sur Loire et Basse-Goulaine), sont déjà associées à des groupes de travail métropolitains liés à la gestion de crise et continueront à l'être dans le cadre de la mise en œuvre de la SLGRI bien que hors TRI.

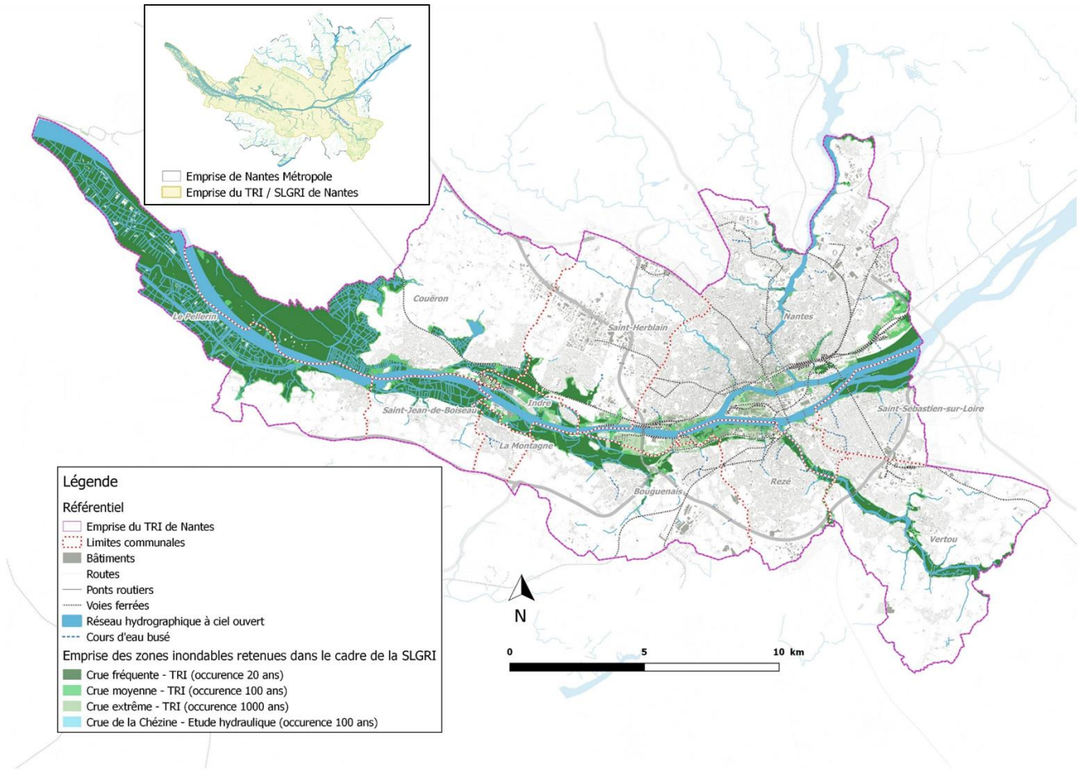

Figure 6 : Carte de situation du TRI de Nantes

Les pages suivantes présentent, par objectif du PGRI Loire Bretagne, les différentes actions envisagées. Les tableaux synthétiques présentent :

- L'identifiant de l'action (Le premier chiffre de ce numéro indique l'objectif du PGRI tandis que le deuxième, séparé du premier par un point, indique le numéro de l'action.)
- Les orientations stratégiques
- L'intitulé de l'action opérationnelle à mettre en place,
- La description synthétique et des commentaires sur l'action
- Les pilotes et partenaires pressentis,
- Un chiffrage global du coût de l'action
- La priorité associée aux actions selon la codification : Priorité 1 (P1), Priorité 2 (P2)
- Le calendrier prévisionnel.

Le plan d'action est également présenté dans une version synthétique en annexe 3.

B2.1 – Action liée à la gouvernance de la SLGRI

La gouvernance est un point essentiel dans la mise en œuvre de la SLGRI. La volonté de Nantes métropole et de l'Etat est de poursuivre la dynamique d'acteurs, issue de la SLGRI, dans la phase de mise en œuvre du plan d'actions. La déclinaison opérationnelle de la SLGRI sera facilitée grâce à l'outil PAPI proposé par l'Etat. Ce dispositif nécessitera une coordination importante entre les porteurs (Nantes Métropole et l'EPTB Sèvre Nantaise) dans la définition des PAPI respectifs afin d'assurer une cohérence globale entre les deux PAPI et de ne pas doublonner certaines actions sur l'espace de chevauchement des 2 périmètres (Nantes sud, Rezé et Vertou).

La gouvernance générale du plan d'actions sera organisée sur les mêmes bases que celle mise en place dans la SLGRI, avec :

- Un comité de pilotage pour les validations politiques
- Un comité technique regroupant les pilotes des actions et le cas échéant les partenaires
- Une conférence des acteurs organisée sous forme de groupes de travail

Orientation stratégique	N°Action	Action	Pilote(s)	Partenaire(s)	Priorité	Calendrier
Assurer un suivi global et partagé de la SLGRI	0.1	Mettre en place une instance de gouvernance et de suivi global de la SLGRI	Nantes Métropole Etat	Partie prenante de la SLGRI	**P1**	2018 - 2024
Mettre en œuvre la SLGRI au travers d'un PAPI	0.2	Réaliser un PAPI sur la Loire aval	Nantes Métropole	Partie prenante de la SLGRI	**P1**	2018 - 2024
	0.3	Poursuivre le PAPI sur la Sèvre Nantaise	EPTB Sèvre Nantaise	Etat, Nantes Métropole	**P1**	2019 - 2024

Tableau 2 : Synthèse des actions de la SLGRI de Nantes – Gouvernance

B2.2 – Objectif n°1 du PGRI - Préserver la capacité d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion de crue

Les actions développées dans le cadre de cet objectif ont pour but d'accompagner la mise en place de la compétence GEMAPI en favorisant l'intégration du volet « Prévention des Inondations » dans le volet « Gestion des Milieux Aquatiques ».

Orientation stratégique	N°Action	Action	Description synthétique/Commentaires sur l'action	Pilote	Partenaire	Priorité	Calendrier
Mieux connaître l'état d'entretien du réseau hydrographique du TRI et clarifier les responsabilités des acteurs dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI	1.1	Réaliser une étude pour mieux connaître et évaluer l'influence de l'état des étiers de Loire sur les phénomènes d'inondation	- Exploiter les diagnostics existants des étiers nord et sud - A préciser	Nantes Métropole	Communes, État, EPTB, CLE, GIP Loire estuaire	**P1**	2019 - 2020
	1.2	Informer les riverains des cours d'eau non domaniaux sur leurs responsabilités	- Communiquer de manière cohérente sur ce sujet dans toutes les communes concernées, - Mutualiser les supports d'information	Nantes Métropole	Communes, État, EPTB, VNF	**P1**	2020 - 2021
Améliorer la capacité d'écoulement des crues par un bon état des cours d'eau	1.3	Introduire un volet ralentissement dynamique des crues dans les opérations relatives à la restauration des cours d'eau	- Introduire ces approches dans les études diagnostics et de définitions des programmes d'actions menés par cours d'eau	Nantes Métropole	Communes, État	**P2**	2020 - 2024

Tableau 3 : Synthèse des actions de la SLGRI de Nantes – Objectif 1 du PGRI : Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues

B2.3 – Objectif n°2 du PGRI - Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque

Les actions planifiées ici s'inscrivent dans la continuité des actions déjà menées pour maîtriser l'urbanisation en zone inondable, dans le cadre des Plans de Prévention des Risques inondation (PPRi) et du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Orientation stratégique	N°Action	Action	Description synthétique/Commentaires sur l'action	Pilote	Partenaire	Priorité	Calendrier
Mettre en cohérence les PPRi et y intégrer des mesures de gestion de crise et de réduction de la vulnérabilité	2.1	Réviser le Plan de Prévention des Risques inondation Sèvre Nantaise	- Mettre à jour l'emprise de la zone inondable avec des données actualisées. - Mettre à jours le règlement en ajoutant un volet réduction de la vulnérabilité.	État	Nantes Métropole, Communes, EPTB	**P1**	2018 -2019
	2.2	Réviser le Plan de Prévention des Risques inondation Loire amont	- Mettre à jour l'emprise de la zone inondable avec des données actualisées. - Mettre à jour le règlement en ajoutant un volet réduction de la vulnérabilité.	État	Nantes Métropole, Communes, EPTB	**P1**	2018 -2019
Accompagner la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	2.3	Faire la promotion de l'aménagement résilient aux inondations	- Action ciblée auprès des aménageurs en s'appuyant sur les exemples locaux marquants.	Nantes Métropole	Aménageurs, Gestionnaires de réseaux, Communes	**P2**	2021 -2024
	2.4	Former les instructeurs de permis de construire à la prise en compte du risque inondation	- Dans le cadre de la mise en œuvre du PLU métropolitain et pour aider à l'application des règlements des 3 PPRI, dans la limite du périmètre de la métropole	Nantes Métropole	État, EPTB	**P1**	2018 -2019

Tableau 4 : Synthèse des actions de la SLGRI de Nantes – Objectif 2 du PGRI : Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque

B2.4 – Objectif n°3 du PGRI - Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable

La réduction de la vulnérabilité représente une part importante du plan d'actions. Les actions citées ci-dessous visent notamment à faciliter la mise en application des mesures de réduction de la vulnérabilité prescrites dans le titre 3 du PPRI Loire aval, en mettant la priorité sur les biens fréquemment inondés dans l'esprit de la disposition 3-3 du PGRI.

Orientation stratégique	N°Action	Intitulé de l'action	Description synthétique/Commentaires sur l'action	Pilote	Partenaire	Priorité	Calendrier
Organiser une gouvernance sur la réduction des dommages	3.1	Créer un groupe de travail sur la vulnérabilité des réseaux aux inondations et leurs interdépendances	- Soutenir les gestionnaires de réseaux privés dans leur diagnostic de vulnérabilité - Favoriser le partage d'information - Favoriser la mise en œuvre de mesures adaptées	Nantes Métropole État	Gestionnaires de réseaux (Eau, énergie, communication, transport), EPTB	**P1**	2018 - 2024
Réduire la vulnérabilité des enjeux et secteurs exposés prioritaires par la mise en place de mesure de réduction de la vulnérabilité et de dispositifs organisationnels	3.2	Accompagner la réduction de la vulnérabilité des réseaux en cas d'inondation	- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les réseaux d'eau et d'assainissement - Mettre en œuvre des mesures adaptées	Nantes Métropole	Gestionnaires de réseaux (Eau, énergie, communication, transport)	**P1**	2018 - 2024
	3.3	Accompagner la réduction de la vulnérabilité de la voirie et des ouvrages d'art métropolitains en cas d'inondation	- compléter le diagnostic de vulnérabilité déjà partiellement réalisé sur un secteur de Nantes (Ile de Nantes) - Mettre en œuvre des mesures adaptées	Nantes Métropole État	Direction Interdépartementale des routes de l'Ouest, Département, communes	**P2**	2020-2021
	3.4	Établir un plan de circulation sur le TRI en cas d'inondation majeure	- Mettre à jour et compléter les plans de circulation existants en cas d'inondation des voiries métropolitaines et des voiries de l'État	Nantes Métropole État	Gestionnaires de réseaux routiers	**P2**	2021 – 2022
	3.5	Accompagner la mise en sécurité des parkings souterrains et aires de stationnements situés en zone inondable	- Accompagner la mise en application du règlement et des recommandations du PPRI Loire aval	Nantes Métropole	Communes	**P1**	2019 - 2020
	3.6	Accompagner la réduction de la vulnérabilité des logements situés en zone inondable	- Accompagner la mise en application du règlement et des recommandations du PPRI Loire aval - Préparer les ménages à la gestion de l'inondation majeure avec les Plans Familiaux de mise en sureté	Nantes Métropole	État, Communes, EPTB	**P1**	2019 - 2024
	3.7	Accompagner la réduction de la vulnérabilité des établissements sensibles, utiles à la gestion de crise et au retour à la normale situés en zone inondable	- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les établissements définis comme prioritaires - Accompagner les gestionnaires dans la mise en place de mesure de réduction des risques	Nantes Métropole	État, Département, Communes, Gestionnaires d'établissements	**P1**	2021 - 2024
	3.8	Accompagner la réduction de la vulnérabilité des entreprises du TRI situées en zone inondable	- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité gratuits pour les entreprises de plus de 20 salariés - Proposer un outil d'autodiagnostic à l'ensemble des entreprises.	EP Loire	Chambre du Commerce et de l'Industrie, Communes, Nantes Métropole, État	**P1**	2019 - 2020
	3.9	Consolider le volet « inondation majeure » des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	- Développer collectivement le volet « inondation majeure » des PCS des communes du TRI - Soutenir les communes dans la mise à jour des PCS.	Nantes Métropole	État, Communes, EPTB	**P1**	2018 - 2019
	3.10	Mettre à jour le volet « inondation majeure » du Plan d'Intervention en cas de Crise (PIC) de Nantes Métropole	- Mettre à jour le volet « inondation majeure » du Plan d'Intervention en cas de Crise (PIC) de Nantes Métropole en coordination avec les services et les communes concernés.	Nantes Métropole	État, Communes	**P1**	2019 - 2020
	3.11	Poursuivre la réalisation des Plans de Continuité d'Activité (PCA) sur le TRI en cas d'inondation majeure	- Soutenir le développement des PCA des services et établissements prioritaires (Réseaux, établissements sensibles et de gestion de crise)	Nantes Métropole	Gestionnaires de réseaux, Gestionnaires d'établissement sensible, de gestion de crise et de retour à la normale	**P1**	2018 - 2024

Tableau 5 : Synthèse des actions de la SLGRI de Nantes – Objectif 3 du PGRI : Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable

B2.5 – Objectif n°4 du PGRI - Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale

L'action présentée dans l'objectif 4 a pour but de faciliter le transfert, en cours, de la compétence GEMAPI entre l'Etat et Nantes Métropole, qui inclut notamment la gestion des ouvrages de protection. Le nombre d'actions limité reflète d'une part le peu d'ouvrages présents sur le Territoire à Risque Important d'inondation de Nantes et d'autre part le manque de visibilité lié au transfert de compétence à l'heure où ces lignes sont écrites.

Orientation stratégique	N°Action	Action	Description synthétique/Commentaires sur l'action	Pilote	Partenaire	Priorité	Calendrier
Évaluer les besoins de confortement d'ouvrages de protection sur le TRI dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI	4.1	Clarifier les rôles des ouvrages existants et identifier les besoins en travaux dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, notamment pour la commune du Pellerin	- Réaliser des études permettant de statuer sur le rôle des ouvrages existants et sur leurs gestionnaires dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI - Réaliser le cas échéant des études complémentaire pour connaître la pertinence de réaliser des travaux de confortement sur les ouvrages classés.	Nantes Métropole	État, Communes	**P1**	2018 - 2024

Tableau 6 : Synthèse des actions de la SLGRI de Nantes – Objectif 4 du PGRI : Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale

B2.6 – Objectif n°5 du PGRI - Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation

Trois orientations structurent l'objectif 5. Le volet « communication grand public » représentera une part importante du travail et impliquera de mener une concertation importante entre acteurs, ainsi qu'une mise en oeuvre opérationnelle adaptée à chaque territoire.

Orientation stratégique	N°Action	Action	Description synthétique/Commentaires sur l'action	Pilote	Partenaire	Priorité	Calendrier
Établir un plan de communication grand public pour améliorer la conscience du risque d'inondation	5.1	Définir une stratégie globale d'information préventive des populations en zone inondable et hors zone inondable	- Créer un groupe de travail avec les acteurs concernés pour : o élaborer une stratégie et un calendrier partagés permettant de mieux informer la population sur les risques d'inondation dans la durée o définir les outils d'information les plus adaptés aux réalités de chaque commune (Repères de crue, affichages, événements culturels, réunions publiques, sensibilisation des scolaires…)	Nantes Métropole	Communes, État, EPTB, SDIS, GIP Loire, Département	**P1**	2018 - 2024
	5.2	Accompagner l'Information Acquéreur Locataire (IAL) en cas de localisation d'un bien en zone inondable	- Organiser des sessions de formation des syndicats de notaire et des agences immobilières sur l'IAL	État	Nantes Métropole, Communes	**P1**	2019 - 2020
Construire un socle de connaissance commun et partagé sur le risque d'inondation	5.3	Créer un outil de partage d'information sur les inondations et les enjeux impactés	- Créer une plateforme internet d'échanges de données, notamment cartographiques, afin de faciliter le partage de connaissances des parties prenantes sur les inondations	Nantes Métropole	Communes, État, GIP Loire	**P1**	2018 - 2020
	5.4	Améliorer la connaissance sur les enjeux en zone inondable des affluents de la Loire, de l'Erdre et de la Sèvre, et par ruissellement	- Évaluer les enjeux situés : o en zone inondable des petits affluents (Cens, Gesvres, ...) o dans les zones de ruissellement.	Nantes Métropole	Communes, État	**P1**	2019
	5.5	Cartographier le risque de remontée des nappes phréatiques	- Identifier les zones prioritaires à étudier - Affiner la connaissance	État	Nantes Métropole, Communes	**P2**	2021
Valoriser le retour d'expérience	5.6	Organiser et valoriser les retours d'expérience d'inondations et les échanges de bonnes pratiques	- Améliorer les procédures de retour d'expérience, internes à chaque structure, pour les événements majeurs - Favoriser les échanges d'expérience entre les acteurs	Nantes Métropole	Communes, État, VNF, Météo France, SDIS, Gestionnaires de réseaux	**P1**	2018 - 2024

Tableau 7 : Synthèse des actions de la SLGRI de Nantes – Objectif 5 du PGRI : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

B2.7 – Objectif n°6 du PGRI - Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

La gestion de crise représente une partie également importante de la stratégie. Le besoin a été identifié d'améliorer les outils de prévision et d'alerte, ainsi que la coordination générale d'un événement majeur. Le choix a été fait d'inscrire l'aspect planification de crise (PCS, PCA…) au sein de l'objectif 3, considérant que l'objectif de ces outils est bien de réduire les dommages aux personnes et aux biens.

Orientation stratégique	N°Action	Action	Description synthétique/Commentaires sur l'action	Pilote	Partenaire	Priorité	Calendrier
Renforcer le dispositif de surveillance et d'alerte des cours d'eau et améliorer le lien entre prévision des crues et estimation des enjeux touchés	6.1	Améliorer la connaissance et la prévision des débordements des affluents prioritaires à risque	- Étudier la faisabilité et l'intérêt de l'instrumentation de certains cours d'eau. - Action à préciser	Nantes Métropole	Communes, État	**P2**	2021 - 2024
	6.2	Améliorer les outils d'alerte et de remontée d'information terrain, notamment sur les affluents à dynamique rapide	- Chercher des méthodes innovantes de remonté et diffusion d'information notamment via des outils numériques - Action à préciser	Nantes Métropole	Communes, État	**P2**	2021 - 2024
	6.3	Mettre en place des circuits courts d'alerte ciblés pour certains acteurs	- Action à préciser en lien avec le plan ORSEC inondation	État	Communes, SDIS	**P2**	2021 - 2024
	6.4	Mettre en place un outil de visualisation dynamique des secteurs inondés et des enjeux touchés, mis à jour en temps réel en fonction des prévisions	- Action à préciser en lien avec les travaux de l'État (Carte de Zones Inondées Potentielles (ZIP))	État	Communes, SDIS, Nantes Métropole	**P2**	2021 - 2024
Améliorer les dispositifs opérationnels et la coordination entre acteurs lors de la crue	6.5	Contribuer à l'échange d'informations à l'échelle des bassins versants	- Action à préciser en lien avec le plan ORSEC inondation	État	Communes, Nantes Métropole, Département, Région	**P2**	2021 - 2024
	6.6	Réaliser des exercices réguliers de simulation	- Réalisation d'exercices de simulation à l'échelle communale pour tester le volet inondation des PCS - Réalisation d'exercices de simulation à l'échelle métropolitaine pour tester le PIC et le plan ORSEC inondation	État	Communes, SDIS, DDSP	**P1**	2018 - 2024
Améliorer le retour à la normale suite à la crue	6.7	Fédérer et améliorer la coordination entre les acteurs utiles au redémarrage du territoire et interdépendants	- Action à préciser en lien avec le plan ORSEC inondation	État	Communes, Nantes Métropole, gestionnaires de réseaux	**P2**	2021 - 2024

Tableau 8 : Synthèse des actions de la SLGRI de Nantes – Objectif 6 du PGRI : Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

Liste des annexes

Annexe 1 : Diaporama du COPIL de présentation du diagnostic territorial du 28 juin 2017

Annexe 2 : Diaporama du COPIL de validation du plan d'actions du 8 novembre 2017

Annexe 3 : Plan d'action de la Stratégie Locale de Gestion des Inondations (SLGRI) du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Nantes – Décembre 2017

Listes des figures

Figure 1 : Inondations de 1994 sur l'Ile de Nantes et l'Ile Forget (Source : Archives de la DDTM 44) 4
Figure 2 : Les trois niveaux de définition de la SLGRI de du TRI Nantes 6
Figure 3 : Nombre d'actions par Objectif du PGRI 11
Figure 4 : Nombre d'actions par pilote identifié 11
Figure 5 : Répartition des 35 actions de la SLGRI en fonction de leur degré de priorité 12
Figure 6 : Carte de situation du TRI de Nantes 13

Listes des tableaux

Tableau 1 : Les ateliers de concertation organisés le 3 mai et le 9 juin 2017 dans le cadre de la SLGRI 9
Tableau 2 : Synthèse des actions de la SLGRI de Nantes – Gouvernance 14
Tableau 3 : Synthèse des actions de la SLGRI de Nantes – Objectif 1 du PGRI : Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues 15
Tableau 4 : Synthèse des actions de la SLGRI de Nantes – Objectif 2 du PGRI : Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque 15
Tableau 5 : Synthèse des actions de la SLGRI de Nantes – Objectif 3 du PGRI : Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable 16
Tableau 4 : Synthèse des actions de la SLGRI de Nantes – Objectif 4 du PGRI : Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale 17
Tableau 7 : Synthèse des actions de la SLGRI de Nantes – Objectif 5 du PGRI : Améliorer la connaissance et la conscience du risque 17
Tableau 8 : Synthèse des actions de la SLGRI de Nantes – Objectif 6 du PGRI : Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale 18